

MARDI, 11 FÉVRIER 1896.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Cantsworth,—la pétition de l'Assemblée Mayflower, No 6564, des Chevaliers du Travail, Toronto, Ontario.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie les certificats suivants :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 11 février 1896.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du dix-septième jour du mois de janvier dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Donald M. Curry, écuyer, comptable de Sydney, C.-B., comme officier-rapporteur pour le district électoral du comté de Cap-Breton, dans la province de la Nouvelle-Écosse, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de David McKee, écuyer, qui a résigné son mandat; l'honorable Sir Charles Tupper, baronnet, secrétaire d'Etat, de la cité d'Ottawa, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

[L.S.]

SAML. E. ST.-O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, C.M.G., LL.D.,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 11 février 1896.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du troisième jour du mois de janvier dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Joseph Fortin, écuyer, régistrateur de la Baie Saint-Paul, comme officier-rapporteur pour le district électoral du comté de Charlevoix, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de Henri Simard, écuyer, décédé; Louis Charles Alphonse Angers, écuyer, avocat, de Murray Bay, P.Q., a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

[L.S.]

SAML. E. ST.-O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, C.M.G., LL.D.,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

M. Sriver, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—

De la Compagnie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou, demandant un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux;—
De la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara, demandant